

AIDE A L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

Formulaire de demande de subvention

Pour favoriser l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien, la Communauté de Communes du Genevois renouvelle en 2023 le dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE), neuf ou d'occasion, acheté dans un magasin spécialisé (achats en ligne ou en grandes surfaces non pris en compte). Cette aide est réservée aux seuls résidents des 17 communes membres.

Sont éligibles :

- les vélos à assistance électrique dotés d'une batterie sans plomb ;
- les vélos dits « cargo » et « rallongés » à assistance électrique dotés d'une batterie sans plomb ;
- les vélos dits « pliables » à assistance électrique dotés d'une batterie sans plomb ;

Ne sont pas éligibles :

- les vélos dits « speed bike » considérés comme des cyclomoteurs ;
- les vélos types VTT électrique de loisirs (trail, enduro, descente) et les vélos de course à assistance électrique ;

Compte tenu de la diversité des modèles présents sur le marché et afin d'éviter des faux documents, le certificat d'homologation est exigé.

Veuillez remplir ce formulaire en lettres **CAPITALES**.

CIVILITE

Nom : Prénom :

ADRESSE

Numéro de rue : Bis / Ter / Quater :

Voie :

Complément :

CP : Ville :

Tél. : Adresse email :

AFIN DE MESURER L'IMPACT DE CETTE SUBVENTION et éventuellement nous permettre d'ajuster notre offre à vos besoins, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Vous êtes :

- un homme une femme

Vous avez entre :

- 18-34 ans 35-54 ans 55-64 ans 65 ans et plus

L'aide proposée a-t-elle été l'élément déclencheur de l'achat ? :

- Oui Non

Vous utilisez le plus souvent :

- les transports en commun voiture individuelle covoiturage
 vélo marche autre ? (précisez :)

Vous disposez déjà :

- d'une voiture d'un deux-roues à essence d'un vélo

Vous utiliserez votre deux-roues électrique pour des trajets :

- domicile-travail loisirs Trajets quotidiens (courses, école etc...)

Ce deux-roues électrique va-t-il remplacer un autre véhicule ?

- oui → lequel : non

Comment avez-vous eu connaissance de l'aide ?

- Presse Facebook Magazine de la CCG
 Bouche à oreille autre ? (précisez :)

PIECES JUSTIFICATIVES (obligatoires) A JOINDRE AU FORMULAIRE

- ✓ le formulaire de demande d'aide à l'acquisition d'un VAE complété et signé
- ✓ l'engagement par une attestation sur l'honneur à ne percevoir qu'une seule aide et à ne pas revendre le VAE acheté grâce à l'aide obtenue avant trois ans (disponible en page 3)
- ✓ la convention relative à l'attribution d'une aide financière à l'achat d'un vélo à assistance électrique datée et signée
- ✓ la copie de la facture d'achat du VAE, au nom du demandeur; datée de 2023
- ✓ un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du compte au nom du demandeur, sur lequel l'aide sera versée
- ✓ un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ la copie du certificat d'homologation du VAE

Attention, une enveloppe annuelle est dédiée à ce dispositif. Les aides seront distribuées dans la limite du montant disponible par ordre d'arrivée.

Information : procédure de paiement selon les règles de la comptabilité publique : le délai de versement de la subvention est estimé à 3 mois.

DOSSIER COMPLET A REMETTRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Merci de déposer ou d'envoyer ce formulaire ET les pièces justificatives à la Communauté de Communes du Genevois à l'attention du service mobilité (38 rue Georges de Mestral - Archamps Technopole - Bâtiment Athéna - 74166 Saint-Julien-en-Genevois Cedex).

Informations : Service mobilité - 04 50 95 92 60 - velo@cc-genevois.fr

Fait à :**Le :****Signature :**

*Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatisé par le service mobilité. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de rectification et de limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO), par courrier ou par voie électronique en écrivant à : delegue-rgpd@cc-genevois.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes. Toute fausse déclaration entrainera la nullité de la demande et la restitution de l'aide à l'acquisition.

Je m'engage sur l'honneur à :

- ne percevoir qu'une seule aide par personne morale de la part de la Communauté de communes de Genevois concernant l'acquisition d'un vélo à assistance électrique
- ne pas revendre ou céder ledit vélo dans les trois ans sous peine de restituer l'aide perçue
- répondre à un questionnaire mobilité dans l'année suivant le versement de l'aide
- ne pas demander de nouvelle aide envers la Communauté de communes de Genevois avant une durée minimale de 3 ans

Fait à

Le

Signature